

**LETTRE D'ENTENTE ENTRE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**ET**

**L'ASSOCIATION DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONCTON, CAMPUS DE SHIPPAGAN (APPUMCS)**

**Échelles de salaires – en vigueur du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2018**

Les parties s'entendent à accepter la proposition faite par l'Université de Moncton, soit une augmentation de 1 % à l'échelle du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 et une augmentation de 1 % à l'échelle du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Shippagan, ce 13<sup>e</sup> jour de juin 2016.

**UNIVERSITÉ DE MONCTON,  
CAMPUS DE SHIPPAGAN**



Sid Ahmed Selouani, vice-recteur

**ASSOCIATION DES PROFESSEURES ET  
PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE  
MONCTON, CAMPUS DE SHIPPAGAN  
(APPUMCS)**



Annie Hélène Boudreau, présidente



Témoin



Témoin